



Photo : Armel Deniau.lpo

Le Peuple Des Dunes en Trégor
Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local,
du tourisme et des activités nautiques
Maison des associations
22560 TREBEURDEN

05.11.2015

Elections Régionales 2015 - Questionnaire

Objet : Baie de Lannion. Demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation -CAN- (Pontrieux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier

Madame, Monsieur,

Par décret publié le 16 septembre 2015, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a accordé la concession de sable coquillier sur la dune hydraulique située à équidistance entre Locquirec et Trébeurden. Le préfet du Finistère va signer l'arrêté d'ouverture des travaux vers le 16 novembre 2015. Cet arrêté permettrait à la Compagnie Armoricaine de Navigation de commencer à extraire. Toutefois, un état initial -état zéro du site-, et une étude socio-économique doivent être réalisés avant tout commencement de travaux ainsi qu'une période d'observations demandée par l'Agence des Aires Marines Protégées.

Nous tenons à rappeler que les 13 communes concernées par le dossier d'enquête publique ainsi que Lannion Trégor Communauté ont émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet. Mme Erhel, députée des Côtes d'Armor, Mme Viviane Le Dissez, députée des Côtes d'Armor, présidente du Conservatoire du Littoral, Mme Le Houérou, députée des Côtes d'Armor, Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, président de la Commission des lois à l'Assemblée Générale, le président du Conseil Général Claudy Lebreton, le président du conseil départemental Alain Cadec, député européen, ont également fait part de leur opposition à ce projet.

Dans le cadre des élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 décembre 2015 et 13 décembre 2015, nous souhaitons obtenir les réponses aux questions ci-dessous au sujet du dossier d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Les réponses seront transmises à la presse et publiées sur notre site internet. **Réponses souhaitées au plus tard pour le 23 novembre 2015 par mail.**

1	Indiquerez-vous, lors de votre campagne électorale, votre opposition à ce dossier dans vos tracts électoraux, profession de foi, débats publics, déclarations publiques, articles de presse?
2	Si vous êtes élus, demanderez-vous un débat au Conseil Régional afin qu'un schéma régional des extractions de granulats marins soit mis en place, interdisant toute extraction dans la bande des 12 miles nautiques ?
3	Si vous êtes élus, apporterez-vous votre soutien au Collectif Le Peuple des Dunes dans son combat contre ce dossier qui serait la chronique annoncée d'un désastre écologique et économique.
4	CSIC (Commission de suivi d'information et de concertation): le projet d'arrêté préfectoral indique que le président du Conseil Régional de Bretagne sera membre de ce comité : demanderez-vous préalablement à l'installation de ce comité, un débat qui fixera clairement le mandat du représentant du Conseil Régional exigeant des études scientifiquement pertinentes ?

Partageant avec vous la forte volonté d'information des citoyens sur vos positions, sur vos décisions à venir dans des sujets sensibles à plus d'un titre, nous vous prions, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président
Alain Bidal